

COMPTE-RENDU DE LA REUNION CROCT du 20 septembre 2023

Visio conférence



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail
et des solidarités de
Grand Est



Retraite
& Santé
au travail



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Alsace - Moselle



SYNDICAT CGT DES PERSONNELS
DE LA REGION GRAND EST
ALSACE - CHAMPAGNE-ARDENNE - LORRAINE



1 - Introduction et présentation par Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale (en l'absence de Monsieur Thomas KAPP, chef du pôle T de la DREETS)

Madame ALBERTI a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2023.

Remerciements pour les travaux menés dont elle a pris connaissance.

Rappel de l'importance de l'action de prévention au sein de toutes les entreprises. C'est un message à déployer mais il faut aussi initier des actions qui puissent être portées sur l'ensemble des territoires. La prévention primaire est une priorité qui permet de réduire la sinistralité encore trop importante. Il faut agir également dans l'axe complémentaire de la prévention de l'usure professionnelle afin de réduire le nombre des inaptitudes. Importance de travailler sur les risques émergents pour anticiper les conséquences sur la santé. Souhait d'orienter l'action collective relayée par la DREETS dans le sens d'une lisibilité accrue des actions menées au profit des salariés.

Mme ALBERTI exprime la préoccupation majeure qui est celle des accidents du travail graves et mortels : plus de 639.000 accidents du travail dont près de 700 mortels en 2021, hors accidents de la route. En GRAND EST, la situation n'est pas à la baisse, avec de nombreux accidents du travail récents. La prévention est essentielle pour réduire cette sinistralité. L'action de l'inspection du travail est essentielle mais doit être accompagnée des travaux menés dans le cadre du CROCT et des travaux du PRST qui doivent être diffusés massivement.

Une campagne de contrôle va intervenir prochainement sur les équipements de travail mobiles et de levage. Un webinaire y sera consacré le 19 octobre.

La nature et les causes des accidents sont multiples mais résultent trop souvent d'une mise en œuvre insuffisante des principes de prévention et d'un manque de sensibilisation des acteurs, ce sur quoi il faut œuvrer. Elle a le projet de rencontrer les branches professionnelles identifiées à forte sinistralité pour mettre en œuvre des actions.

Importance du rôle de l'OPPBTP et des CARSAT dans le domaine de la prévention et de celui de l'ARACT en matière de dialogue social qui contribue à l'amélioration des conditions de travail.

Des actions continueront à se déployer en direction de la formation des publics les plus vulnérables, du risque routier, du risque de chute de hauteur et du risque émergent en lien avec les canicules. Une campagne de communication d'envergure sera lancée prochainement par le ministère du travail sur la prévention des AGTM. En transversal, il faudra agir dans le domaine de l'égalité professionnelle.

2 – Point sur les accidents du travail graves et mortels en GRAND EST depuis le 1^{er} janvier 2023 (Julien EGGENSCHWILLER)

Il est à relever que la situation s'est dégradée en GRAND EST en 2023 par rapport à 2022.

Ainsi, au 20 septembre 2023, il y a eu 65 accidents du travail mortels, soit plus que sur la totalité de l'année 2022 (50). Les causes sont très diverses : chutes de hauteur, malaises, électrisation, etc.

75.915 accidents du travail en 2022 et 43.294 du 1^{er} janvier au 29 juillet 2023 dont 15 mortels depuis le 1^{er} juillet et 11 graves.

Les secteurs d'activité les plus accidentogènes sont les suivants :

Santé humaine et action sociale : 10.041

Activités de services administratifs et de soutien : 6.444

Industrie manufacturière : 6.330

Commerce, réparation d'automobiles et de motos : 5.624

Construction : 3.921

Transports et entreposage : 3.471

- Les secteurs dans lesquels il y a eu le plus d'accidents du travail mortels sont : industrie manufacturière (12) – Activités de services administratifs et de soutien (10) – transports et entreposage (9) – santé humaine et action sociale (8) – Commerce et réparation d'automobiles et de motos (5).

Nécessité de tenir compte de la nature de ces accidents dans nos travaux.

Présentation de certains de ces accidents.

Luc DREUIL signale qu'il y a eu 40 déclarations d'accidents du travail mortels au sein de la CARSAT AM : importance du nombre de malaises (30 %). 10 accidents de trajets, 2 électrocutions, 4 écrasements et 1 incendie.

Il attire l'attention sur la nécessité de faire repasser des messages de prévention car l'on retrouve des accidents du travail qu'on ne voyait plus. Grande diversité dans la nature des accidents mortels.

Le Dr HERBRECHT précise qu'il faut rajouter les chiffres du secteur agricole. En forêt, il y a des écrasements par des grumes. Cependant, il y a un peu moins d'accidents du travail en forêt dans le GRAND EST ces derniers temps.

3 – Suivi du PRST 4 : les demandes de dotations exceptionnelles des groupes de travail (Frédérique LARANGÉ)

3 nouvelles demandes de dotations exceptionnelles ont été déposées dans le cadre du PRST GE.

Action 3 : présentation de la demande par Madame GERARD du SPSTI BTP, copilote avec la CARSAT (Mr PY ADAM) : cette action concerne l'intégration de la santé/sécurité au travail dans la formation. Dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail a identifié deux secteurs où la sinistralité est plus importante, en l'occurrence le BTP et les métiers de bouche. Un sondage a

été réalisé auprès de 800 jeunes afin de savoir s'ils sont influencés par des messages de prévention professionnelle via les réseaux sociaux.

Dans le cadre de l'action, il est envisagé le recours à 2 écoles de l'enseignement supérieur pour construire et diffuser des messages de prévention. La demande de dotation vise à obtenir le financement des frais engagés dans le cadre de la convention de tutorat conclue avec ces écoles (management – communication).

Action 9 : présentation par le Dr LEONARD de la demande de dotation dans le cadre de l'action concernant la prévention de la désinsertion professionnelle. Cette demande avait été déposée une première fois auprès de l'ANACT et représentée le 19 septembre lors de la dernière session du Comité de dotation.

Il ressort d'une enquête LINA sur les trajectoires des salariés licenciés pour inaptitude qu'il y a des temps morts dans la prise en charge de ces personnes, entre les étapes qui conduisent à cette décision. Les bénéficiaires des accompagnements ont une perception négative du parcours menant à l'inaptitude. L'action menée par le groupe de travail tend à supprimer ces « temps morts » et à rendre plus lisible le parcours pour le salarié. Il s'agit de structurer une offre régionale, c'est-à-dire de cartographier les points de contacts visibles dans le parcours du salarié en risque de désinsertion professionnelle. L'outil choisi est un « design de service » avec interrogation des utilisateurs puis modélisation du parcours avec une phase de test. Création d'un « laboratoire » fonctionnant en multi partenariat. Stratégie co-construite dans le cadre du PRST et du PRITH.

Action 12 : demande de dotation dans le cadre de l'action relative à la prévention du risque de cancer de la peau et exposition aux ultraviolets solaires. Voir point 4.

4 – Présentation de l'action 12 du PRST concernant la prévention du risque de cancer de la peau et exposition aux ultraviolets solaires. (Dr JM WENDLING)

Cette action est copilotée par l'ARS et la DREETS et réunit tout un réseau de scientifiques. Participe également l'association « Sécurité solaire » qui intervient au niveau national.

Le groupe de travail est très riche en participants.

Le premier axe comporte la sensibilisation des préventeurs et des services de prévention et de santé au travail : le groupe a organisé un webinaire auquel ont participé 400 inscrits sans compter celles qui l'ont vu en replay. 97 % des participants ont fortement amélioré leurs connaissances sur ce risque. Sont également parus dans la presse régionale des articles sur cette thématique. Projet de construire une photothèque de bonnes pratiques et d'explorer un outil de sensibilisation via des photos « self-UV » monté efficace en Suisse.

Le deuxième axe cible la prévention primaire sur les secteurs cibles que sont le BTP et le milieu agricole.

L'action a également pour objectif de mettre en visibilité ce risque peu connu en France. Le projet a pour ambition de créer pour 2026 un tableau sur les métiers cibles afin de rendre visible cette pathologie.

En France, seulement 84 cas reconnus mais beaucoup plus en Allemagne (4000 cas par an reconnus).

Le principe pour rendre visible ce cancer professionnel est de remonter des datas dans l'esprit « enquête MCP » via un observatoire des cancers cutanés favorisés par l'exposition professionnelle aux UV solaires.

Le problème est que ces cancers apparaissent souvent autour de 64 ans et ils ne sont donc pas vus par les médecins du travail. Les onco-dermatologues sont donc les premiers à voir ces lésions et doivent interroger le métier des patients.

Cet observatoire déclaratif devrait être opérationnel à compter du mois de mars/avril 2024. Il y aura ensuite la production d'un rapport annuel qui sera diffusé au public avec de l'information.

Un autre axe de recherche est l'exploration du Système national des données de santé (SNDS) sur les variables relatives aux cancers cutanés et aux secteurs professionnels via les numéros SIRET.

Le groupe a confié la prestation à l'ORS-GE, tout en informant Santé Publique France

La 3ème orientation de l'action est l'expérimentation sur la mise en œuvre de capteurs UV pour mesurer en temps réel l'exposition aux rayons UV et créer des outils d'alerte. Recherche d'outils avec l'INRS. La prestation serait confiée à SECURITE SOLAIRE.

Question de la CFDT : y aura-t-il une traçabilité individuelle ?

Réponse : il y aura une évaluation des pratiques dans les SPST dans le but de tracer les expositions. Actuellement, la traçabilité permet de voir que l'exposition solaire n'est pas prise en compte.

Dans le cadre de SUMER, est prise en compte l'exposition aux intempéries mais pas celle aux UV solaires.

C'est un cancérigène comme l'amiante qui nécessite un suivi post exposition.

Mme GERARD : risque identifié dans les fiches d'entreprises ? Nécessité de voir ce problème là en fin de carrière.

Le Dr WENDLING relève que certains SPST ont plus d'avance et des actions de sensibilisation plus importante, notamment dans le secteur du BTP.

A l'Université et à ELECTRICITE DE STRASBOURG il y a des opérations de dépistage.

Intervention de la CFTC : la prévention primaire est essentielle : les ouvriers du BTP travaillent torse nu. Il est nécessaire de rendre obligatoire des équipements.

Le Dr WENDLING indique que c'est un sujet complexe car la chaleur pousse les salariés à se dévêtir. Il existe pourtant des vêtements techniques, des protèges-nuques rafraichissants et des gilets rafraichissants ainsi que des protèges-têtes permettant protection UV et rafraichissement. Il faut surtout privilégier la protection collective et les zones d'ombrages pour travailler.

Le Dr DUMAS aimerait des outils permettant le suivi des expositions.

Les matrices emplois expositions ont évolué et permettent d'attribuer le risque pour le tracer : Il faut se les approprier et diffuser l'information.

En ce qui concerne la visite de fin d'exposition, c'est une donnée à intégrer pour produire des recommandations de fin de carrière.

A partir d'un certain nombre d'années d'exposition ou de dose cumulée d'exposition (> 6000 SED), il y a un surrisque de 200 % pour les cancers cutanés non mélaniques (CCNM).

Problème de disponibilité des dermatologues. Il est envisagé de développer la télé-expertise. Sous la condition de formation des médecins du travail.

Promouvoir l'auto-examen, notamment pour les salariés à risque.

5 - Point par le Dr HERBRECHT (MSA) sur l'action 2 et plus précisément sur l'avancement des travaux de réalisation de capsules vidéos sur les risques dans le secteur forestier. La première capsule concerne le « rebond de tronçonneuses ». Elle sera livrée fin février 2024. Les films sont ciblés PRST 4 GE avec motion design intégré.

La diffusion sera large : Grand Est et au national. Pour les professionnels et le grand public (affouagistes), les exploitants agricoles, le réseau d'enseignement agricole. Et partage d'expérience au niveau des préventeurs.

*

*

*

***A noter** que depuis la réunion du CROCT, l'ANACT a rendu ses arbitrages concernant les demandes de dotations exceptionnelles du PRST : Les 4 actions demanderesse de dotation du Grand Est ont obtenu satisfaction dont deux d'entre-elles pour le financement intégral de leur projet.*

6 – Présentation de l'OPPBTP (Jérôme FOUGERON)

L'OPPTP a adopté un plan stratégique pour les années 2022 à 2023 qui comporte 5 priorités :

- Maintenir une présence forte de l'organisme sur le terrain, auprès des entreprises
- Offrir une assistance technique et des parcours de prévention à toutes les entreprises grâce au digital
- Innovation et identification des risques de demain
- Former les jeunes, les nouveaux dirigeants et les intérimaires
- Contribuer au changement de paradigme de la prévention en s'appuyant sur « prévention et performance » et la culture de prévention en vue d'une approche résolument positive et incitative en prévention des risques professionnels.

Ce plan traite par ailleurs 7 thèmes de prévention prioritaires comme le risque routier, les TMS, l'hygiène, l'intérim.

- Le risque routier professionnel dans le BTP

Campagne « Zéro risque routier dans le BTP » menée en 2022.

41 décès au travail soit 27 % sont imputables au risque routier en 2021, ce qui en fait un risque majeur.

Une campagne de communication ainsi qu'une campagne de sensibilisation ont eu lieu **en 2022** qui se sont traduites par des réunions d'information destinées aux chefs d'entreprise et encadrants et des réunions avec des partenaires, des webinaires, la création d'un site éphémère sur lequel se trouvaient par exemple des vidéos (ex : téléphone au volant). Le but était de faire un retour à la branche.

Une campagne de terrain a amené à la réalisation de 1086 diagnostics et à la signature de 27 contrats dédiés au RRP.

Parmi les actions menées, figure une action concernant l'arrimage, la signalisation temporaire, l'élaboration d'un protocole sécurité...

Cette campagne a été suivie d'une étude d'impact.

Enseignements de la campagne : Les entreprises sont bien équipées pour parer au risque routier. Les employeurs sont conscients de ce risque qu'ils intègrent dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels ; mais peu de salariés sont sensibilisés et formés. Par exemple, en matière d'arrimage, les salariés le vérifient mais ne sont pas toujours formés aux bonnes règles. Seulement 5 % des salariés font toutes les vérifications nécessaires comme la pression des pneus par exemple.

En 2023, une nouvelle campagne sur le risque routier a eu lieu du 22 au 26 mai 2023, dans le cadre de la semaine nationale sur la sécurité routière.

3 webinaires nationaux ont eu lieu avec un focus sur l'arrimage et l'utilisation du téléphone portable au volant.

Le Dr CHAIGNEAU relève qu'il faut sensibiliser les employeurs à ce sujet car ce sont souvent eux qui appellent leurs salariés.

Le Dr WENDLING attire l'attention sur les distracteurs qui conduisent à augmenter les distances de freinage.

Julien EGGENSCHWILLER pointe le problème des trajets, thème abordé dans l'un des webinaires qui ont traité également du chargement et de l'arrimage.

Quant au problème de l'arrimage des charges, c'est un geste technique. Se pose la question d'une systématisation de cette formation (formation d'une journée). Il faut sensibiliser l'employeur.

Le Dr WENDLING indique qu'il existe des déterminants liés à la vigilance tels que la fatigue. Il faudrait faire un dépistage des pathologies qui diminuent la vigilance telles que les apnées du sommeil. Il n'existe pas de surveillance de ce risque particulier. Il faut faire de l'autoévaluation de la vigilance : échelle de surveillance d'Epworth sur l'échelle de somnolence.

- L'Hygiène dans le BTP

Campagne du 9 octobre au 20 novembre 2023. Elle a pour but de faire prendre conscience aux acteurs des entreprises des bénéfices et de leur intérêt à améliorer l'hygiène sur les chantiers.

« hygiènebtp.fr »

Thème de la campagne : « *l'hygiène pour tous, chaque chantier sa solution* ». Concerne les bases vie, les installations d'hygiène et le confort d'usage.

Cette campagne est menée avec des partenaires institutionnels, des services de prévention et de santé au travail, des organisations professionnelles et syndicales. Participent également les MOA/MOE et les CSPS.

Campagne de communication : « *Dans le BTP, l'hygiène c'est notre chantier* ».

Création d'un site éphémère où se trouvaient des vidéos. Affiches, flyers, annonces de presse, etc.

Rappel de Mr EGGENSCHWILLER : l'hygiène est une obligation réglementaire du code du travail. Il faut rendre plus attractif ce secteur pour recruter et afin d'ouvrir au public féminin.

Mr FOUGERON : cela participe à la dignité de la personne.

Présentation par la CARSAT NE de son flyer sur le travail chez des particuliers ; l'attention est attirée sur l'hygiène.

Mme GERARD attire l'attention sur le fait qu'il y a des salariés malades sur les chantiers. Une action est à mener aussi auprès des donneurs d'ordres.

Le Dr HERBRECH indique que la CPHSCT d'ALSACE a retenu le thème de l'hygiène.

5 – Présentation de l'ARACT : la négociation collective sur les conditions de travail (D. HEN)

- Action « web échange » du 30 juin 2023
- Appel à projets du FACT jusqu'au 16 octobre. Concerne l'amélioration des processus de négociation collective sur les conditions de travail dans les TPE-PME et aux niveaux des branches. 160 candidatures. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des salariés.
- Présentation de l'ANI QVT de 2013 et des EDD pour nourrir le dialogue social et le dialogue professionnel.

Il existe différents niveaux de dialogue social : information – consultation – concertation – négociation.

Constat : quand il y a des délégués syndicaux, il y a beaucoup plus de négociation. La négociation collective est un acte professionnel et de maturité au sein d'une organisation. Il existe deux sortes de négociation : intégrative et distributive.

Les projets visés dans l'appel à projets ont pour but d'accompagner le processus de la négociation.

L'ANACT expérimente les « accords de méthode » : cadrer – diagnostiquer – expérimenter – pérenniser.

Les différents champs de l'ANI de 2013 sont toujours d'actualité (fleur QVT).

Problème : comment le terrain peut-il faire remonter ses besoins ?

L'enjeu d'articuler le dialogue social et le dialogue professionnel : recommandation : créer des groupes de travail internes dans l'organisation puis un comité QVT et ensuite travail avec la direction. Approche en système d'acteurs.

Pyramide de BIRD : le dialogue social et le dialogue professionnel pour parler des signaux faibles et alimenter la prévention primaire.

Enjeux :

- ✓ Formation conjointe pour développer la culture de négociation collective
- ✓ Méthodologie

7 – Présentation de l'outil « TutoPrév » (CARSAT Alsace Moselle – Jean-Luc MOCHEL)

La démarche TutoPrév' mise en place par l'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels vise à s'assurer que les nouveaux embauchés en entreprise soient capable d'observer une situation de travail, de repérer les dangers et les risques qui sont liés et de proposer des mesures de prévention adaptées.

Cette démarche part du constat qu'il y a deux fois moins d'accidents du travail chez les jeunes formés à la sécurité au travail.

Il existe une version pédagogique de l'outil pour les enseignants et les organismes de formation et une autre pour les entreprises qui accueillent des apprentis « tuto prev accueil ».

Cet outil est utilisé pour 8 métiers. Il est interactif.

Constat : cet outil est peu connu et se pose le problème de sa promotion et de son déploiement. Sont cependant mises en place des actions de promotion au travers de capsules vidéos (U TUBE) et un teaser de 30 secondes diffusé sur les réseaux sociaux. Une démarche marketing est en cours au niveau national.

Un million de vues sur les réseaux sociaux. Vagues d'e-mail à destination des entreprises, des enseignants, des CFA.

Tenue d'un stand sur Tuto Prev aux Olympiades des métiers en septembre 2023 à LYON. 100.000 visiteurs – 800 compétiteurs.

+ Olympiades régionales « Prix santé sécurité » : secteurs du SAP – pâtisserie. Deux candidats ont reçu la médaille d'or dans leur domaine.

Recours à une agence de communication pour faire connaître l'outil.

Olympiades internationales en 2024.

Luc DREUIL : la responsable de l'organisation des Olympiades recherche un partenariat plus large.

La CFDT demande qui définit les secteurs d'activité.

Monsieur MOCHEL précise que c'est l'INRS, à l'issue d'échanges institutionnels et au vu de la sinistralité.

La CFDT s'étonne qu'il n'y ait pas Tuto Prév' sur les métiers de la propreté.

* *
*

La prochaine réunion du CRPST portera sur le rapport IGAS relatif aux CPOM ainsi que sur les CPOM conclus dans le Grand Est.

